

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, hier soir le député d'Edmonton-Ouest a invoqué le Règlement pour poser cette question. Je lui ai dit que l'article 5 était une exigence quant à la forme pour assurer une autorisation supplémentaire d'emprunt à la suite du succès inusité de la campagne des obligations d'épargnes du Canada. Au fur et à mesure que ces fonds seront déboursés, il est évident que la dette non remboursée du pays, à brève échéance, retombera au niveau où elle était avant que la Chambre n'ait accordé cette nouvelle autorisation hier soir. J'ajoute que le représentant d'Edmonton-Ouest m'a posé cette question bien clairement hier soir et que je lui ai répondu de la même façon.

M. Stevens: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. En toute déférence, je ferai remarquer que cette question n'a pas été posée hier soir. Je voudrais savoir si on nous donnera l'assurance que nous réintégrerons le plafond approuvé en mars dernier.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, en réponse à ce rappel au Règlement, je prierais simplement le député de lire le Hansard d'hier soir où il trouvera je pense, la réponse dans les propos échangés entre le député d'Edmonton-Ouest et moi-même. Je lui signale qu'un nouveau plafond a été établi par le Parlement. Comme on utilise les soldes en argent liquide pour les déficits d'encaisse de l'an prochain, le plafond sera sans doute moins élevé, bien entendu.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES ACCUSATIONS À L'ENDROIT DU SIM—L'AVIS FAVORABLE DU JUGE NORRIS QUANT À L'INSTITUTION D'UNE ENQUÊTE—LES VUES DU GOUVERNEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adressait au premier ministre mais, en son absence, je la poserai au solliciteur général. Comme le juge Norris, qui connaît très bien le Syndicat international des marins, a déclaré qu'à son avis une autre commission royale d'enquête serait utile, le ministre étudiera-t-il cette proposition, discutera-t-il de la question et en fera-t-il rapport à la Chambre sous peu?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je crois que le juge Norris s'est retiré. Le ministre de la Justice a communiqué avec le gouvernement de l'Ontario pour lui demander de lui fournir les preuves pouvant justifier une enquête. Je ne suis pas certain que nous ayons encore reçu une réponse du gouvernement ontarien.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de sa réponse, mais j'aimerais lui demander, comme il est d'abord évident qu'une commission royale d'enquête s'impose et vu la tournure des événements, s'il n'est pas d'accord qu'il y a assez de preuves pour prendre la suggestion du juge Norris très au sérieux et étudier la question?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit, le juge Norris a mené son enquête il y a dix ans. Je ne sais

Questions orales

pas jusqu'à quel point il est au courant de la situation actuelle. Le gouvernement de l'Ontario étudie les preuves et le ministre de la Justice lui a demandé de lui expédier tous les documents pour que nous puissions prendre une décision. S'il y a assez de preuves pour justifier une enquête, elle aura lieu, mais nous attendons ces preuves.

LES ACCUSATIONS À L'ENDROIT DU SIM—LES NOUVELLES PREUVES ET LA QUESTION DE L'ENQUÊTE FÉDÉRALE

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au solliciteur général. Étant donné que le gouvernement a rejeté ma motion demandant que le gouvernement fédéral fasse faire une enquête sur les agissements du Syndicat international des marins, en dépit des accusations précises que j'ai fournies et les nouvelles preuves en ma possession, le ministre a-t-il changé d'avis et décidé...

M. l'Orateur: A l'ordre. J'aimerais signaler en passant qu'en parlant du rejet de la motion qu'il a proposée aux termes de l'article 43 du Règlement, le député a bien dit, par inadvertance peut-être, que c'était le gouvernement qui l'avait rejetée. Il faudrait, je crois, considérer cela comme une critique à l'égard d'une décision de la Chambre ce qui ne saurait sans doute être permis. Je ne le sais pas, mais je ne pense pas que l'on puisse ainsi critiquer une décision de la Chambre.

M. Jelinek: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je vais poser ma question d'une autre façon. Étant donné que je possède de nouvelles preuves et que j'ai porté des accusations précises, le solliciteur général pourrait-il ordonner immédiatement une enquête sur la question?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, il me semble qu'il incombe au député de communiquer les preuves qu'il possède à la GRC, à la sûreté provinciale de l'Ontario ou au procureur général de cette province. Cela leur ferait plaisir.

LES ACCUSATIONS À L'ENDROIT DU SIM—LA DEMANDE D'ENQUÊTE ET LES PLAINTES

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. En réponse à la question du député de Central Nova, le ministre du Travail a déclaré hier, comme il est consigné à la page 2106 du Hansard:

Je dirai tout de go à la Chambre en réponse au député que si quelqu'un désire porter une plainte contre la pratique actuelle, ou appuyer ses allégations sur des faits, nous ferons enquête dans cette affaire.

Je suis prêt à donner les renseignements au solliciteur général ou au ministre du Travail. Maintenant que j'ai porté une plainte précise, le ministre examinera-t-il l'affaire sérieusement?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député n'a pas précisé de quel ministre il s'agit.

M. Jelinek: Monsieur l'Orateur, il s'agit du ministre du Travail.

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur, j'examinerai cette affaire.